

Publication des résultats de la représentativité patronale au JO : L'UMIH N°1

Les résultats officiels de la représentativité patronale pour la branche HCR ont été publiés par arrêté ministériel au Journal Officiel du 28 décembre 2017, après une instruction menée par la Direction Générale du Travail et l'avis rendu par le Haut Conseil du Dialogue social. **Ces résultats confortent la place incontestable de l'UMIH comme l'organisation professionnelle N°1 du secteur HCR** et son rôle de porte-parole et de représentant de toute la profession.

L'UMIH représente :

- **71,53% des entreprises adhérentes** à une organisation professionnelle représentative, (76,22% avec ses syndicats associés GNC et SNRTC)¹
- **50,31% des salariés** des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle représentative (70% avec ses syndicats associés GNC et SNRTC).

	% des entreprises adhérentes à une OP représentative	% des salariés des entreprises adhérentes à une OP représentative
UMIH	71,53%	50,31%
GNC	2,24%	9,68%
SNRTC	2,45%	10,01%
GNI	23,78%	30%

Au sein du collège employeur de la branche HCR, **l'UMIH sera la seule organisation professionnelle qui pourra engager, seule, l'ensemble des entreprises du secteur.** Elle acquiert un droit d'opposition dans le cadre de la négociation sociale. Conscients des nouveaux devoirs et responsabilités conférés par ces chiffres vis-à-vis de toute la profession, l'UMIH et ses syndicats associés, représentant 76% des entreprises et 70% des salariés, poursuivront leur action pour **une négociation sociale constructive et respectueuse des sensibilités de chaque organisation professionnelle représentative.**

La position de leader de l'UMIH est définitivement réaffirmée aujourd'hui, la plaçant comme l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics et lui donnant tout le crédit nécessaire aux actions des élus confédéraux auprès des institutionnels (ministères, administrations, Parlement) et dans les instances où ils siègent².

¹ Résultats présentés lors de la séance du Haut Conseil du dialogue social

² L'UMIH est la seule organisation professionnelle du secteur à adhérer aux 3 instances interprofessionnelles : Medef, CPME, U2P.

« Nous attendions avec impatience la publication des arrêtés ministériels. Plus de polémique sur les chiffres, les comptes et les décomptes. Ils sont désormais connus de tous et légitiment d'autant plus notre travail, notre engagement et nos actions. Ils nous confèrent des nouveaux devoirs et responsabilités que nous tiendrons vis-à-vis de toute la profession, en respectant toutes les organisations professionnelles représentatives de la branche. Cette légitimité nous pousse à poursuivre nos actions pour représenter, défendre, accompagner et fédérer les professionnels du secteur. Nous gardons les mêmes objectifs : parler d'une seule voix et faire rayonner notre secteur pour faire gagner la France et le tourisme. », déclare Roland HEGUY, président confédéral de l'UMIH.

Le poids, la diversité, la représentation territoriale de l'UMIH est confirmée. Au niveau local, les règles de la représentativité nationale s'appliquent : les fédérations départementales UMIH bénéficieront du poids de la représentativité de l'UMIH nationale.



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), UMIH Prestige, SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNEG & Co (Syndicat National des entreprises gaies), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et CSCAD (Chambre Syndicale des Cabarets et discothèques), l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis plus de 65 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contacts Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr

Charlotte LE MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr